

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 22 Décembre 2021

OBJET : 44/2021**ENGAGEMENT 2020-2026 : SOUTENIR LES ASSOCIATIONS – ACQUISITION D’UNE SALLE POLYVALENTE ET MAISON DE VIE INCLUSIVE POUR L’INSERTION**

| | | |
|--|----|---|
| Nombre de conseillers municipaux en exercice : | 29 | L’AN DEUX MIL VINGT-ET-UN LE VINGT-DEUX DÉCEMBRE à HUIT HEURES ET TRENTE MINUTES Le Conseil Municipal de la Commune de Foulayronnes s’est réuni en Mairie, en session ordinaire |
| Présents : | 22 | M. Bruno DUBOS – Maire - ; M. Jean-François BUER ; Mme Hélène DESHAIES ; M. Joël COLLET ; Mme Marie LESCOU-GOURGUE ; M. Alexandre CHARIE ; Mme Michelle COMBA ; M. Jean-Philippe SIMON ; Mme Nadège GESSON-MAIRAL – Adjoints au Maire - ; Mme Monique LOREAU ; Mme Babeth TEYCHENE ; M. Jean-Paul ROUSSEAU ; M. Bernard LAVERGNE ; Mme Francine BIGEY ; M. Jean-Marc BOURNIQUEL ; M. Jean-Michel JADAS ; M. Francis CREPIN ; Mme Christine CHABOT ; Mme Nathalie RICHASSE ; M. Vincent OLIVIER ; Mme Bénédicte GUELFY ; Mme Laurianne VEYRET ; Mme Marie TOULET ; M. Julien BOUILLLOT ; Mme Hélène LE GUIRRIEC ; M. Laurent MAILLARD ; M. Philippe ASIN ; Mme Nathalie BRICARD ; M. Lionel MADELRIEUX – Conseillers municipaux – |
| Absent (s) | 1 | Nathalie BRICARD |
| Pouvoir (s) | 6 | Mme Nadège GESSON-MAIRAL à M. Bruno DUBOS ; M. Bernard LAVERGNE à M. Jean-Michel JADAS ; Mme Francine BIGEY à M. Julien BOUILLLOT ; Mme Marie TOULET à M. Jean-François BUER ; M. Laurent MAILLARD à Mme Hélène LE GUIRRIEC ; M. Lionel MADELRIEUX à M. Philippe ASIN. |
| Secrétaire de Séance : | | M. Julien BOUILLLOT |
| Date d’envoi de la convocation : | | 16 Décembre 2021 |

Expose**Vu** le code général des collectivités territoriales,**Vu** le protocole d’accord transactionnel en annexe,**Vu** le permis d’aménager,

Vu le permis de construire,

Cette salle communale construite par Agen-Habitat et achetée par la Ville de Foulayronnes va avoir un double objectif. C'est le fruit d'un partenariat fort avec le bailleur social.

Dans ce parc de logement intergénérationnel et social, deux logements sont à destination inclusive pour les personnes à situation d'handicap. Dès lors, elle permettra la réalisation d'activités de partage dans le quartier. Cette salle permet de candidater auprès des services de l'Etat à la demande d'agrément des logements inclusifs en partenariat avec Agen-Habitat par la réalisation d'un projet de vie sociale et partagée.

A Foulayronnes, la solidarité est une valeur centrale. Attachée à la nécessité de veiller aux conditions de vie des plus fragiles, la commune souhaite poursuivre ses actions audacieuses à destination de tous. Ainsi, par ce projet structurant, la collectivité œuvre pour développer l'autonomie de chacun, rompre l'isolement et lutter contre l'exclusion.

Cette salle permettra aux nombreuses associations de la commune de bénéficier de locaux neufs et adaptés pour la réalisation de leurs activités régulières ou sporadiques.

Par cette acquisition, nous soutenons le cœur battant de la commune : nos associations. Moteur du dynamisme de notre ville et du lien social, les associations tiennent une place centrale dans les actions municipales.

Ce projet de construction est prévu sur le terrain situé Route Royale à Foulayronnes.

Cette salle polyvalente sera édifiée sur le Macrolot 2B située en zone 1 AUB.

Cette salle est prévue au prix de 123 333 €, cette somme peut être amenée à varier à la marge suivant le prix des entreprises lors de l'appel d'offre d'Agen-Habitat.

La salle polyvalente se composera :

1. Une salle de vie commune
2. Une arrière salle
3. Un sanitaire

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, par 4 voix Contre,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord transactionnel en VEFA avec Agen-Habitat

- **AUTORISE** à signer les actes notariés et l'ensemble des actes nécessaires à l'acquisition de cette salle polyvalente

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le

**Fait et délibéré, les Jour, Mois et an que
dessus
Pour extrait conforme,
Le Maire de Foulayronnes,**

Bruno DUBOS.

